



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
SESE - Service études statistiques évaluation

Novembre 2020

Le travail intérimaire Bilan chiffré sur 20 ans

(En complément de la note de conjoncture trimestrielle sur l'intérim en Nouvelle-Aquitaine et ses départements – cf. <http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/Chiffres-de-l-interim>)

QU'EST-CE QUE LE TRAVAIL TEMPORAIRE ?

Le travail temporaire est le processus par lequel un salarié est embauché par une entreprise de travail temporaire et envoyé dans une autre société afin d'y réaliser une tâche précise et ponctuelle. C'est ce que l'on appelle plus communément le travail en intérim.

INTÉRIM = relation triangulaire entre :

- ▶ un salarié
- ▶ une entreprise de travail temporaire / agence d'intérim
- ▶ une entreprise cliente / utilisatrice

Dans ce cadre ce sont en fait deux contrats qui sont signés :

- ▶ un contrat de mise à disposition entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente
- ▶ un contrat de mission entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié

Les lois et règles encadrant le contrat de travail temporaire sont proches de celles qui régissent le contrat à durée déterminée (CDD).

RÈGLES PRINCIPALES ENCADRANT LE TRAVAIL TEMPORAIRE

Voir le site du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion

- [le contrat de travail temporaire](#) -

Voir le site Service public

- [professionnels entreprise vos droits](#) -

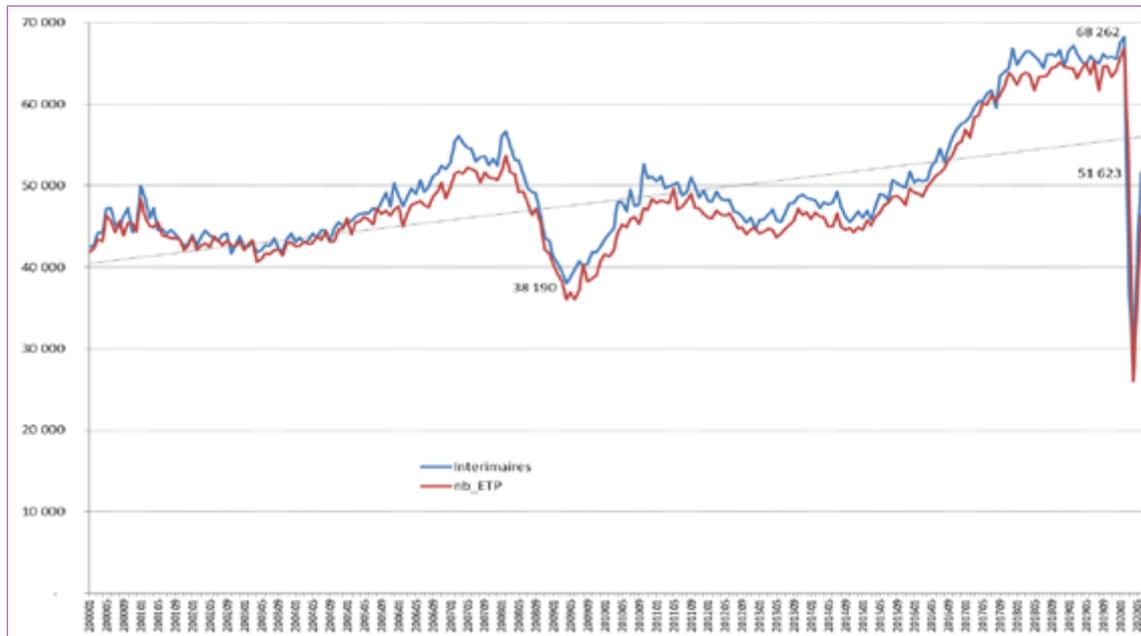


POURQUOI S'INTÉRESSER À L'INTÉRIM?

INTÉRIM = variable d'ajustement de l'emploi salarié, surtout en période de crise.

Sur les périodes récentes, ce sont les évolutions de l'intérim qui expliquent les variations de l'emploi salarié marchand (forte corrélation).

EVOLUTION DES EFFECTIFS EN INTERIM SUR 20 ANS EN NOUVELLE-AQUITAINE

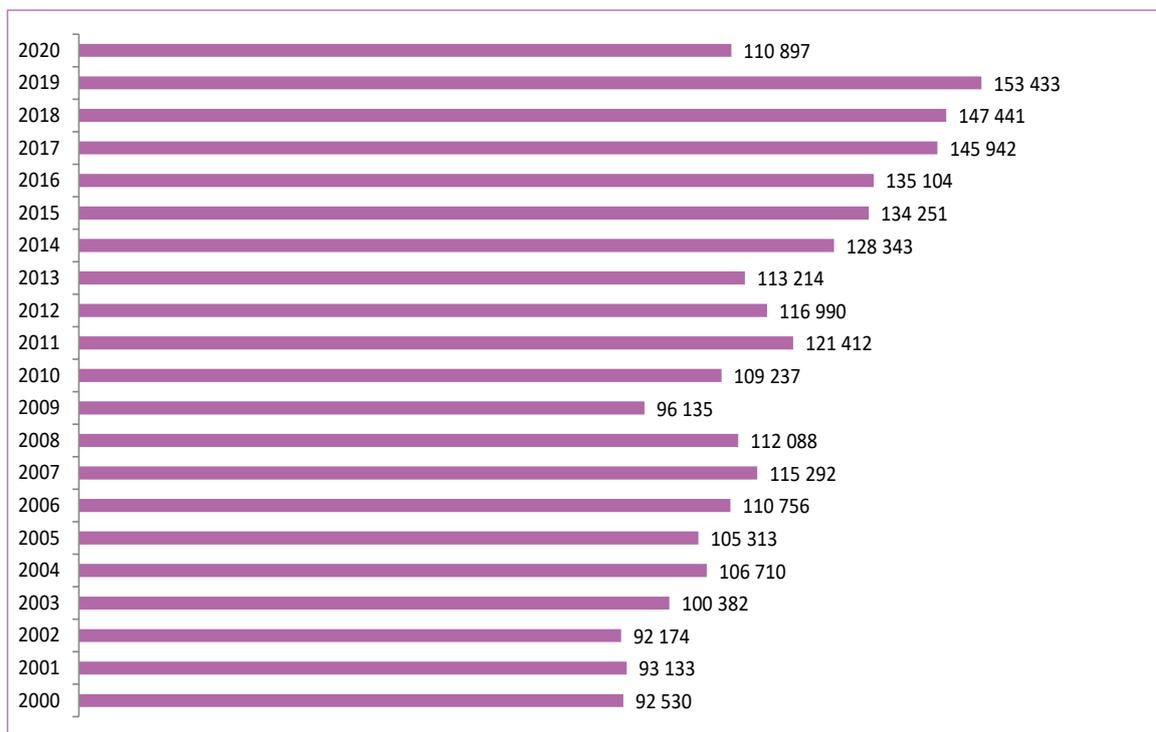


Le recours à l'intérim a très fortement chuté entre mars et juin 2020 en raison de l'arrêt d'activité lié à la situation sanitaire exceptionnelle (covid) et après une embellie de presque 10 ans.

Cette baisse a largement contribué à la chute de l'emploi dans les zones d'emploi où l'intérim est fortement utilisé, notamment dans l'industrie.

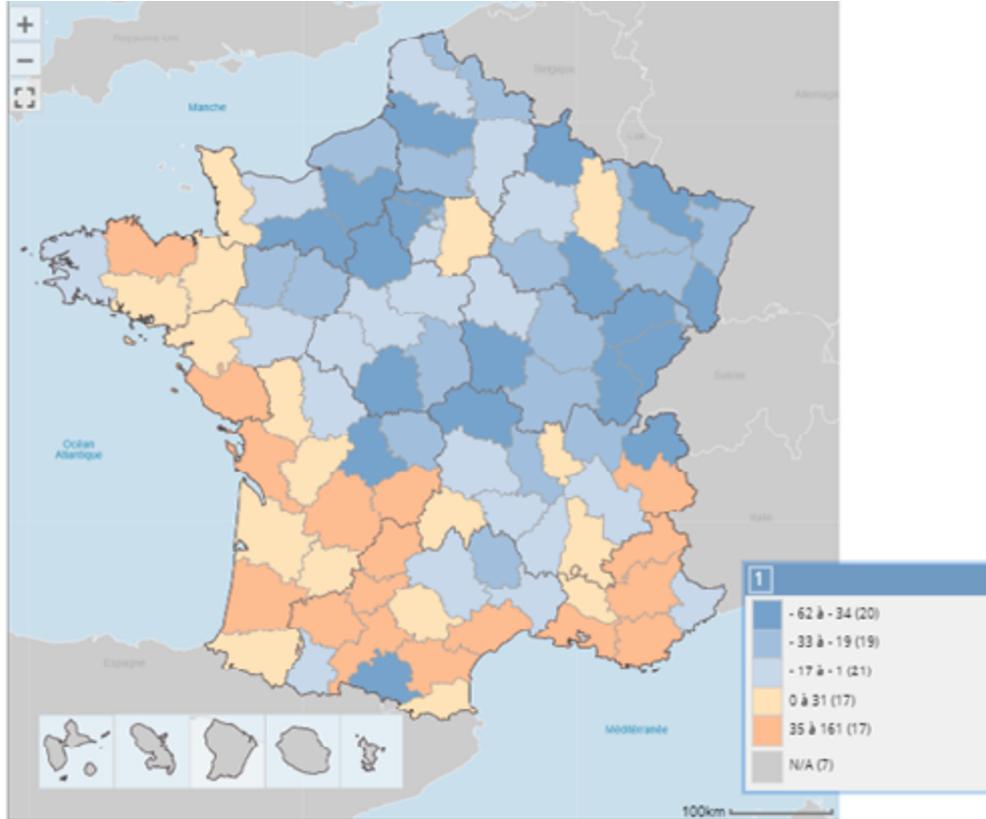
Dans le passé, cette forme d'emploi avait déjà régressé, au cœur de la crise de 2008 à 2009, constituant alors une première variable d'ajustement du marché de l'emploi en situation de retournement conjoncturel.

NOMBRE DE CONTRATS CONCLUS (MOYENNE MENSUELLE)

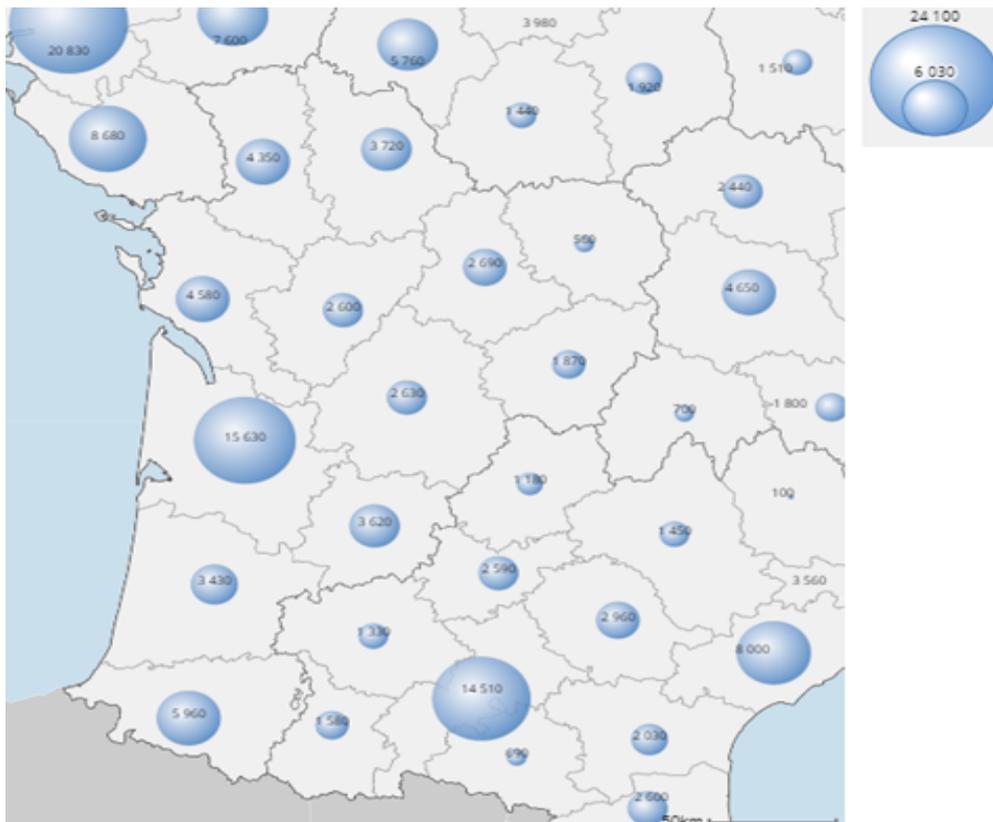


En Nouvelle-Aquitaine, 51 623 intérimaires au 30/06/2020
 (47 284 il y a 20 ans), 46 375 ETP (équivalents temps
 pleins) et 110 000 contrats conclus dans le mois.

EVOLUTION SUR 20 ANS PAR DÉPARTEMENT



NB D'INTÉRIMAIRES PAR DÉPARTEMENT AU 30/06/2020

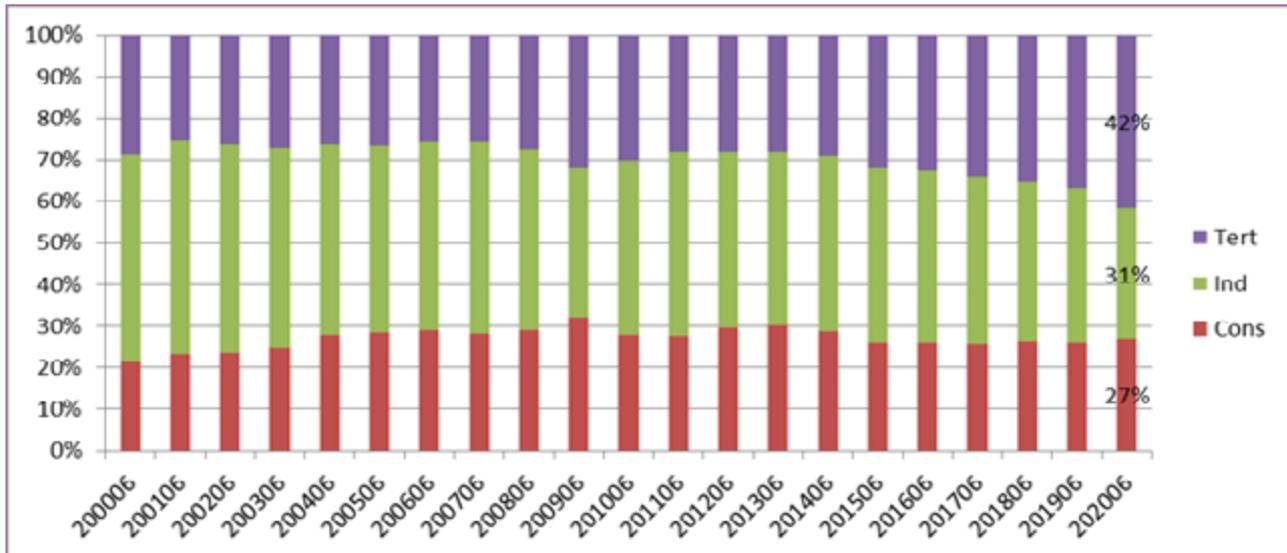


RECUL DE LA DEMANDE EN PROVENANCE DE L'INDUSTRIE SUR 20 ANS

Le secteur tertiaire est le principal utilisateur de l'emploi intérimaire (41 %), devant le secteur industriel (31%, 38 % en France) et la construction (27 %, 21% en France), le poids du secteur agricole étant d'environ 1 %.

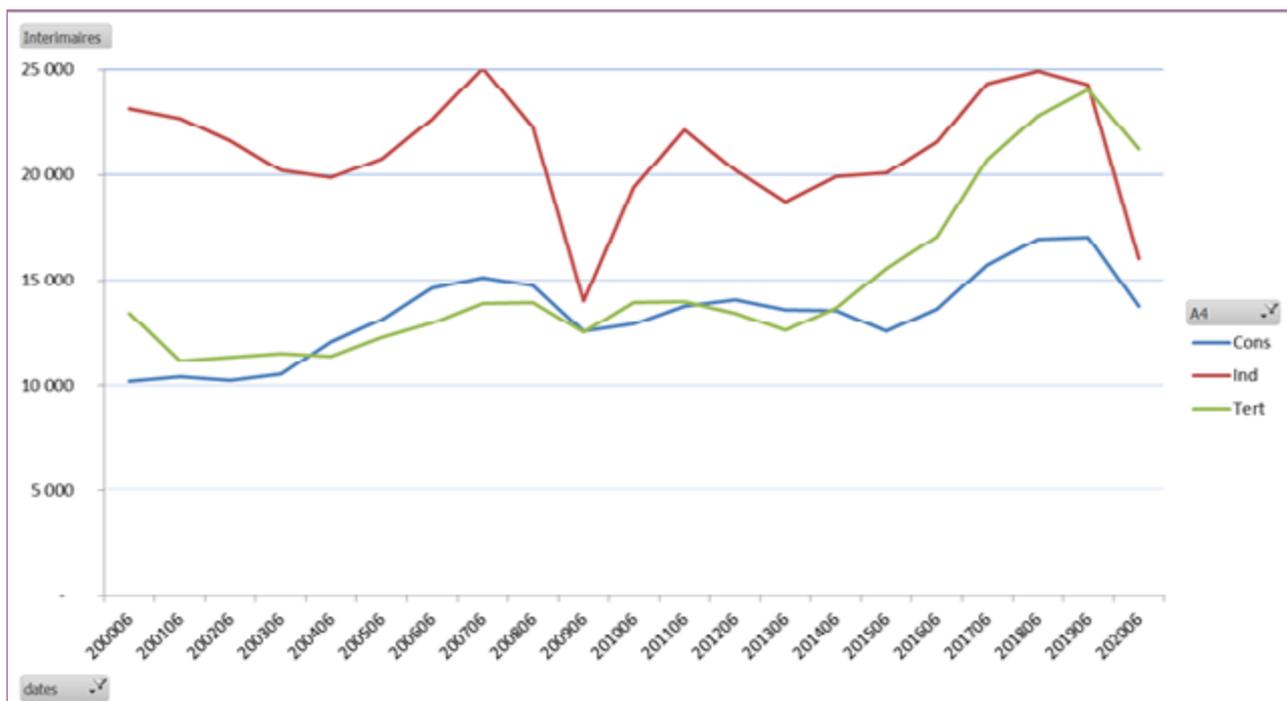
Dans l'industrie, l'intérim concerne essentiellement la fabrication de matériel de transport, de machines et d'équipements, de denrées alimentaires et de boissons ou encore la transformation du bois.

Au sein du secteur tertiaire, l'emploi intérimaire se concentre dans les transports et l'entreposage (11% de l'emploi intérimaire total), les services aux entreprises (13%) et le commerce (11%).

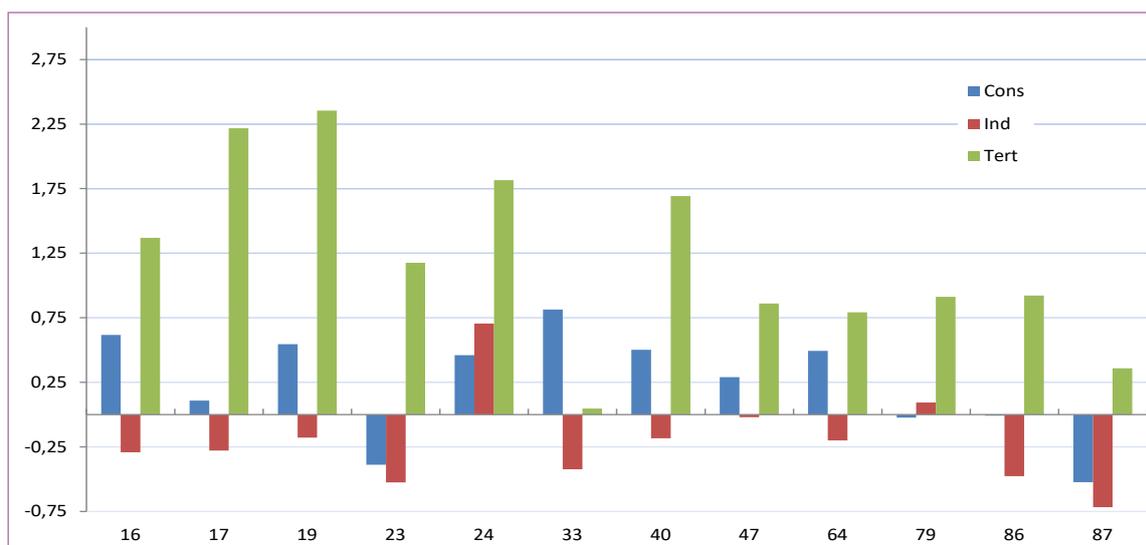


Sur vingt ans, le secteur de l'intérim pâtit de la baisse de l'emploi intérimaire dans l'industrie (cf. figure).

À l'opposé, l'emploi intérimaire progresse fortement dans le secteur tertiaire.



Evolution sur 20 ans



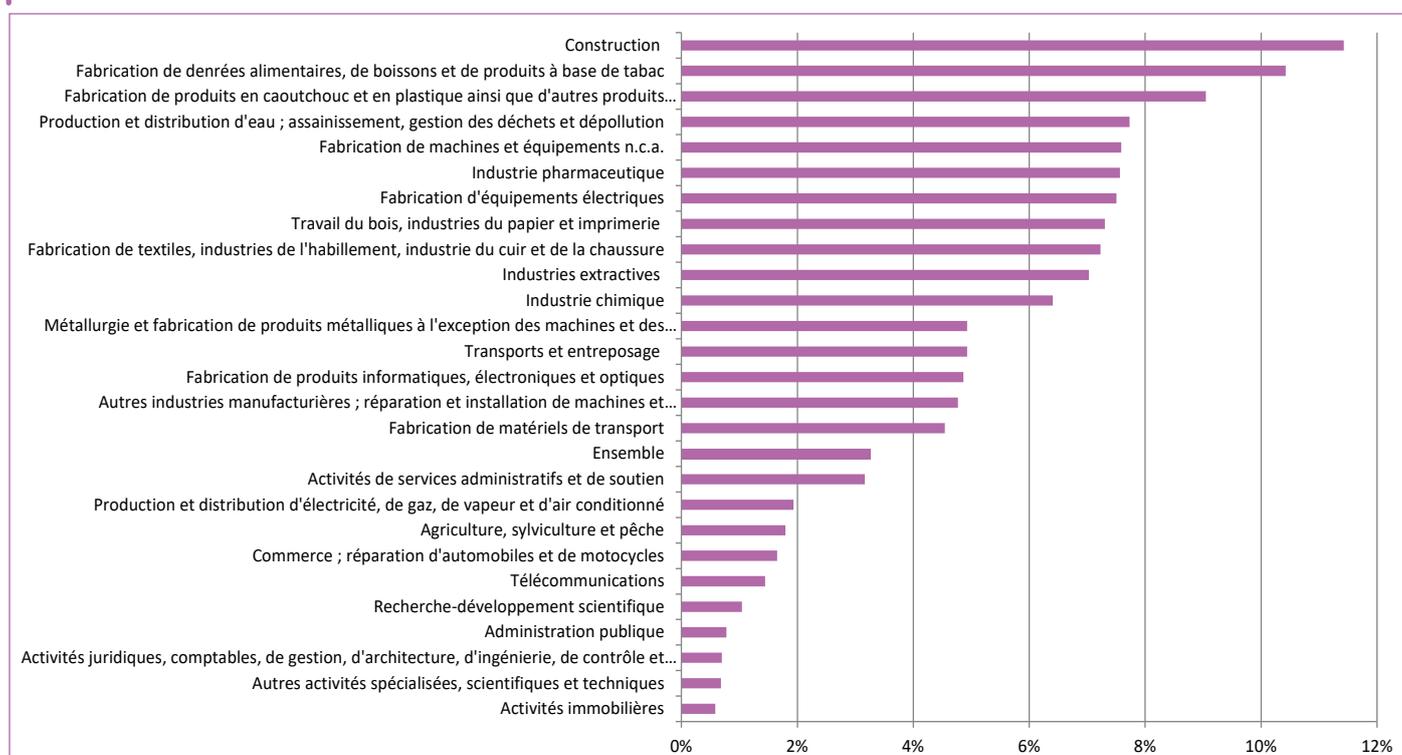
L'évolution de l'emploi intérimaire est liée à deux facteurs : d'une part, l'évolution de l'emploi salarié et d'autre part, celle du taux de recours à l'intérim.

Entre 2000 et 2020, l'emploi salarié s'accroît nettement dans le secteur tertiaire tandis qu'il baisse dans l'industrie et la construction. Dans le même temps, le taux de recours à l'intérim est en hausse dans l'industrie, la construction et le secteur tertiaire.

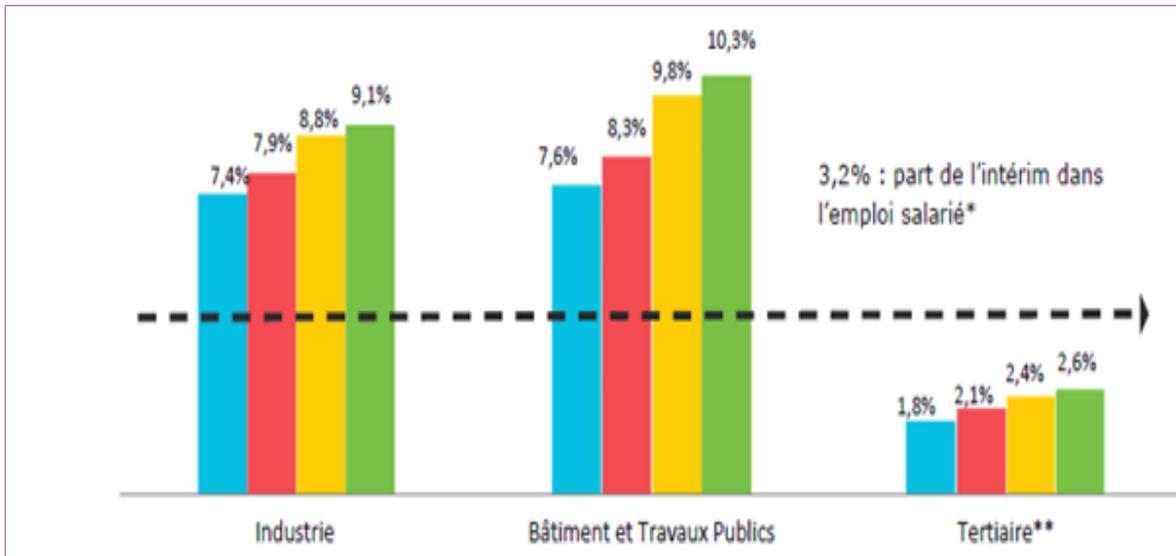
La Nouvelle-Aquitaine se place au 10e rang des régions hors DOM pour le recours à l'intérim (2,5 %) de ses entreprises.

Le taux de recours à l'intérim varie beaucoup selon les secteurs. Il est globalement de 3 % en 2020. Il atteint 11 % dans la construction, 9 % dans l'industrie mais n'est que de 2 % dans le tertiaire. Au sein de l'industrie, c'est dans l'industrie agro-alimentaire qu'il est le plus élevé (12 %).

TAUX DE RECOURS À L'INTÉRIM EN SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉ (NAF 732)



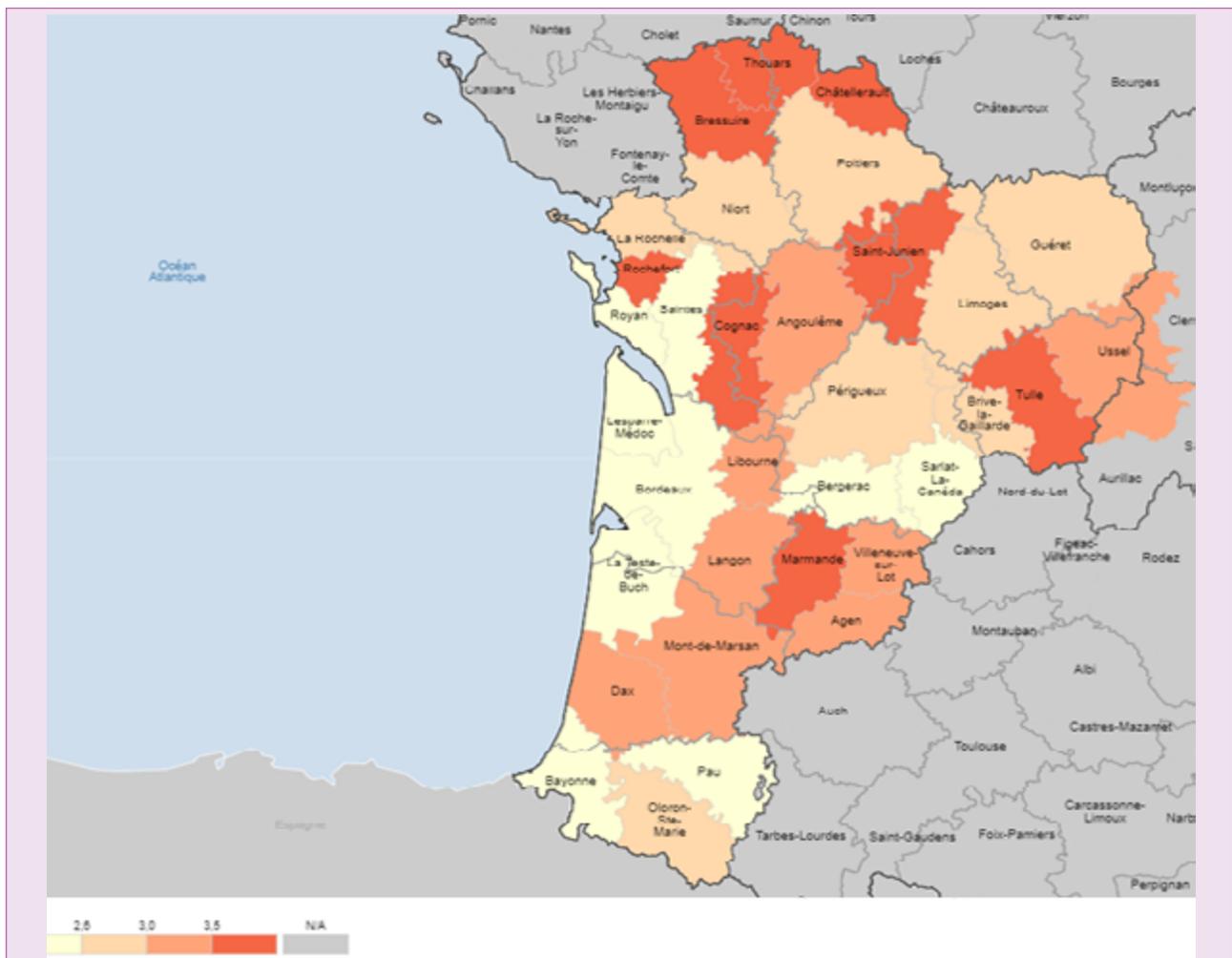
TAUX DE RECOURS À L'INTÉRIM PAR GRANDS SECTEURS SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES



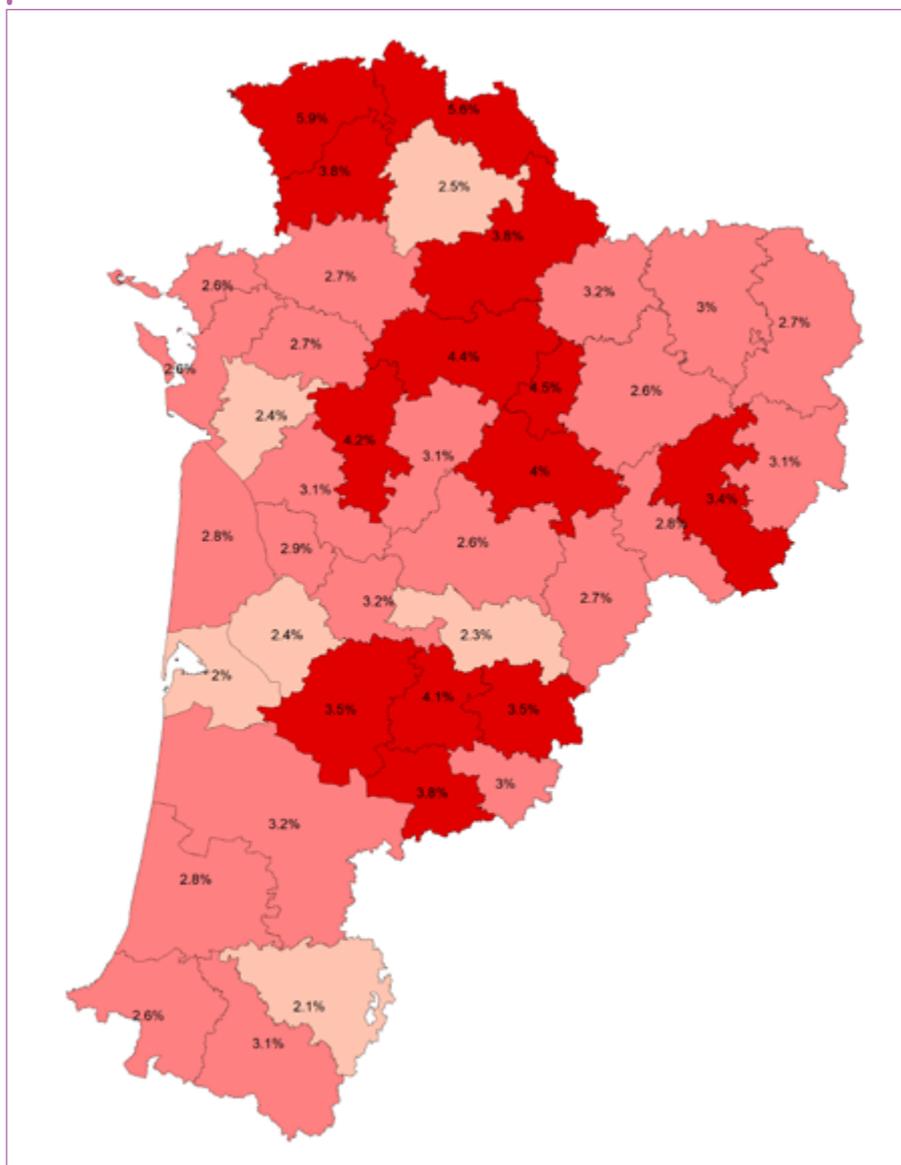
DES ÉCARTS SIGNIFICATIFS ENTRE LES TERRITOIRES DANS LES TAUX DE RECOURS

Les zones d'emploi à dominante industrielle telles que Thouars (4,6 %) et Cognac (3,9 %) enregistrent les taux de recours les plus forts. Bressuire (6,5 %), Châtelleraut (6,0 %), ou encore

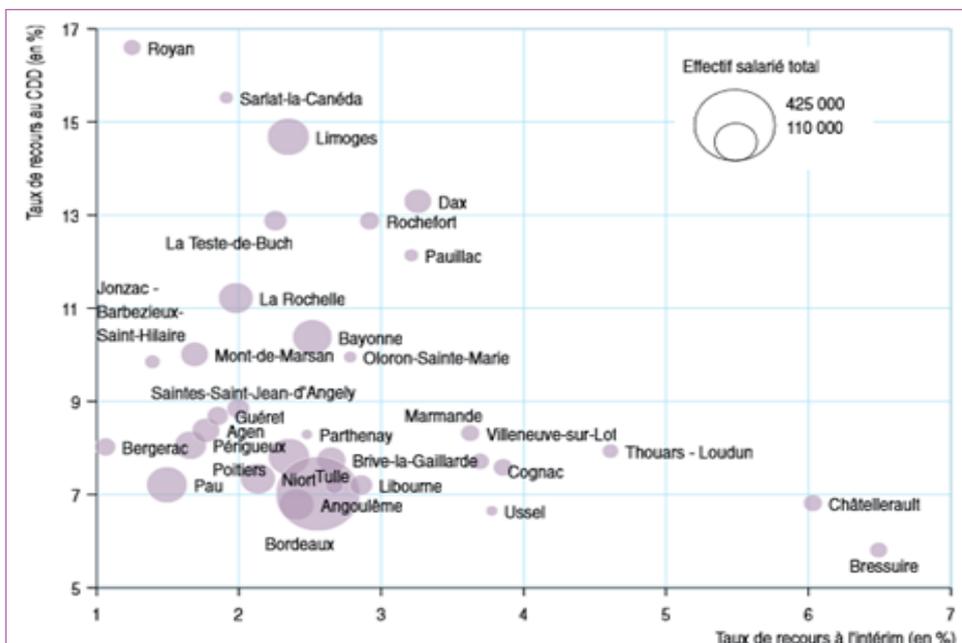
Une forme d'emploi plus présente dans les zones à vocation industrielle ...



TAUX DE RECOURS À L'INTÉRIM PAR ARRONDISSEMENT



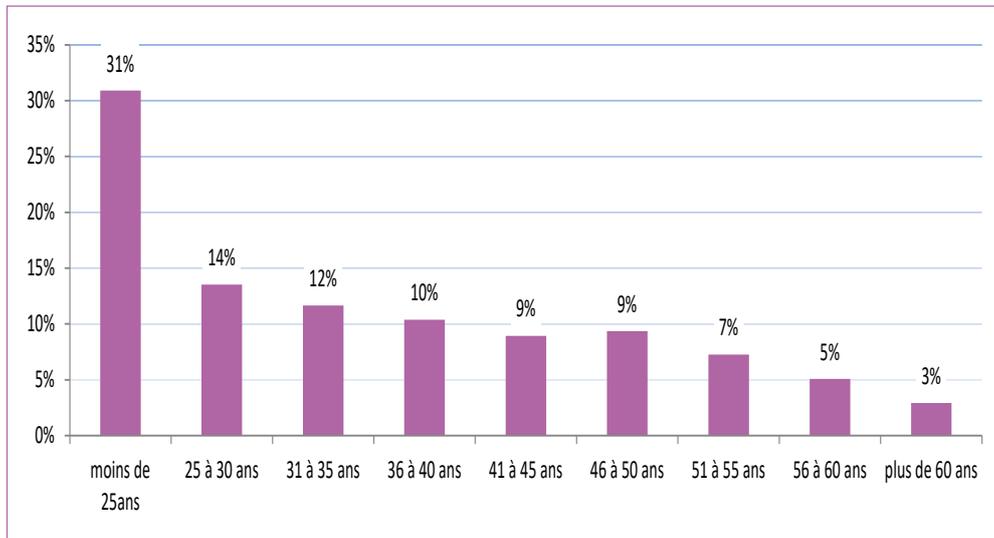
LES ZONES QUI RECOURT LE PLUS À L'INTÉRIM FONT MOINS APPEL AU CDD



L'INTÉRIMAIRE : PROFIL ET MÉTIER

Les intérimaires sont majoritairement des hommes (70%, 49% dans le reste de l'économie). Parmi eux, la part des

moins de 50 ans est élevée (85 %, 70% dans le reste de l'économie). L'âge médian ne s'élève qu'à 32 ans.

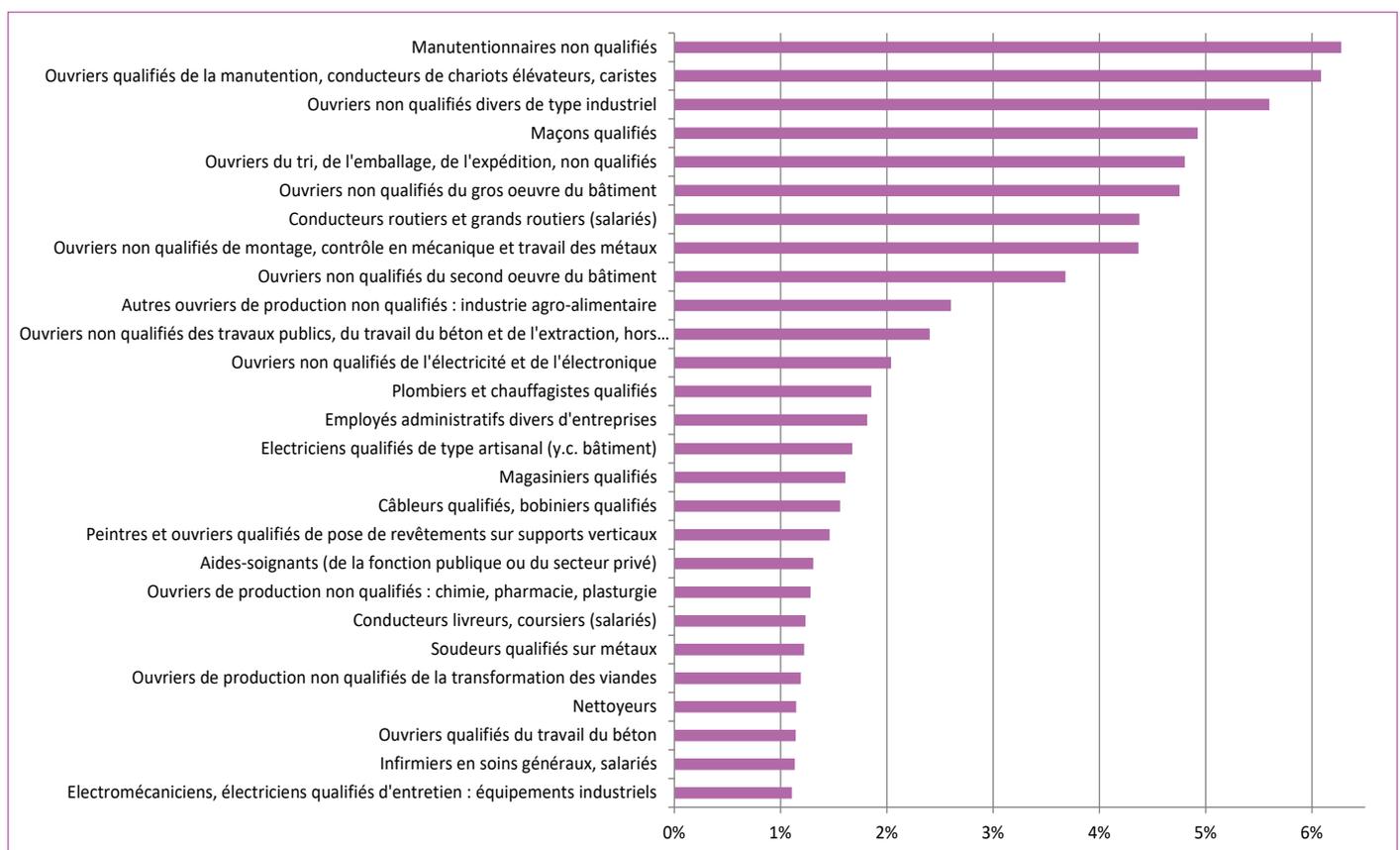


Les salariés recrutés occupent le plus souvent des postes d'ouvriers (73 %). La moitié d'entre eux sont non qualifiés. Ils sont souvent manutentionnaires non qualifiés (3 700 d'entre eux, soit 7%), ouvriers non qualifiés de l'agro-alimentaire, ouvriers non qualifiés de type industriel (tra-

vailant par formage de métal notamment) ou ouvriers non qualifiés des travaux publics.

La multi-activité concerne 11 % des intérimaires, soit deux fois plus que les salariés en emploi stable.

RÉPARTITION DES INTÉRIMAIRES PAR GRANDS TYPES DE MÉTIERS



DES SALARIÉS PLUS MOBILES

Par nature, le travail temporaire engendre une plus forte rotation de la main d'œuvre, se traduisant par davantage de mobilité. Ces salariés sont parfois dans l'obligation d'effectuer des déplacements plus longs entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail pour maintenir une continuité dans l'emploi. Ainsi, 25 % des intérimaires habitent

en dehors de leur zone d'emploi, contre 18 % pour les salariés en emploi stable (cf. carte en annexe). Pour 8%, les déplacements entre leur résidence et leur lieu de travail franchissent même les frontières administratives régionales (contre 2 % de ceux en emploi stable).

UNE DURÉE DE MISSION DE PLUS EN PLUS LONGUE

La durée moyenne des missions a augmenté depuis 20 ans et s'établit à 2 semaines (1,6 en 2010, 1,4 en 2000). Cette durée est sensiblement plus élevée dans la construction (2,5 semaines au 2e trimestre 2020) que dans l'industrie (1,9 semaines) et le tertiaire (2 semaines).

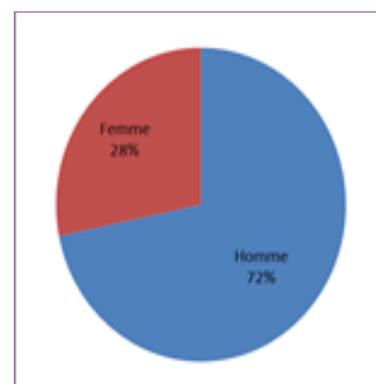
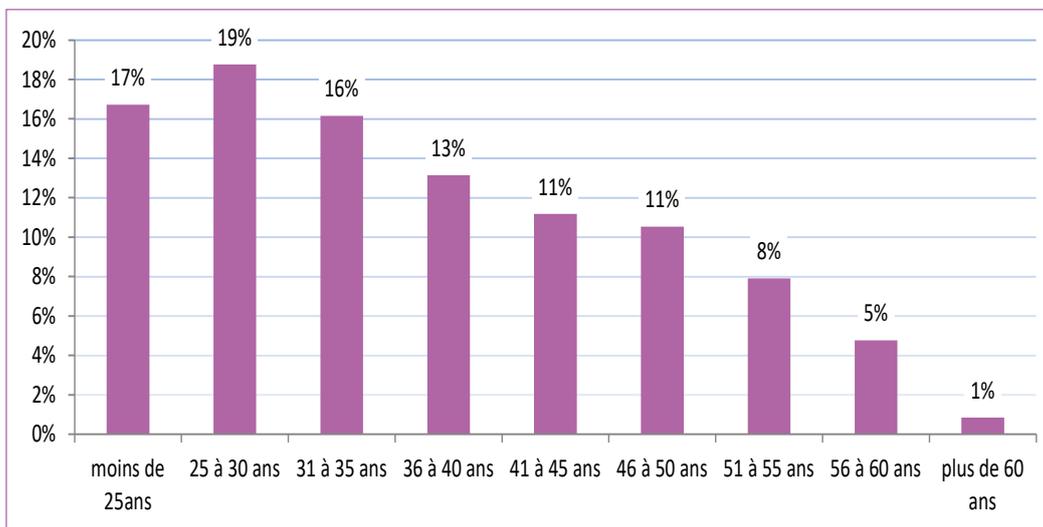
Elle est aussi plus forte pour les cadres administratifs et commerciaux (7,5 semaines) que pour les ouvriers qualifiés (2,3 semaines).

Ceci peut s'expliquer par l'apparition du CDIII ...

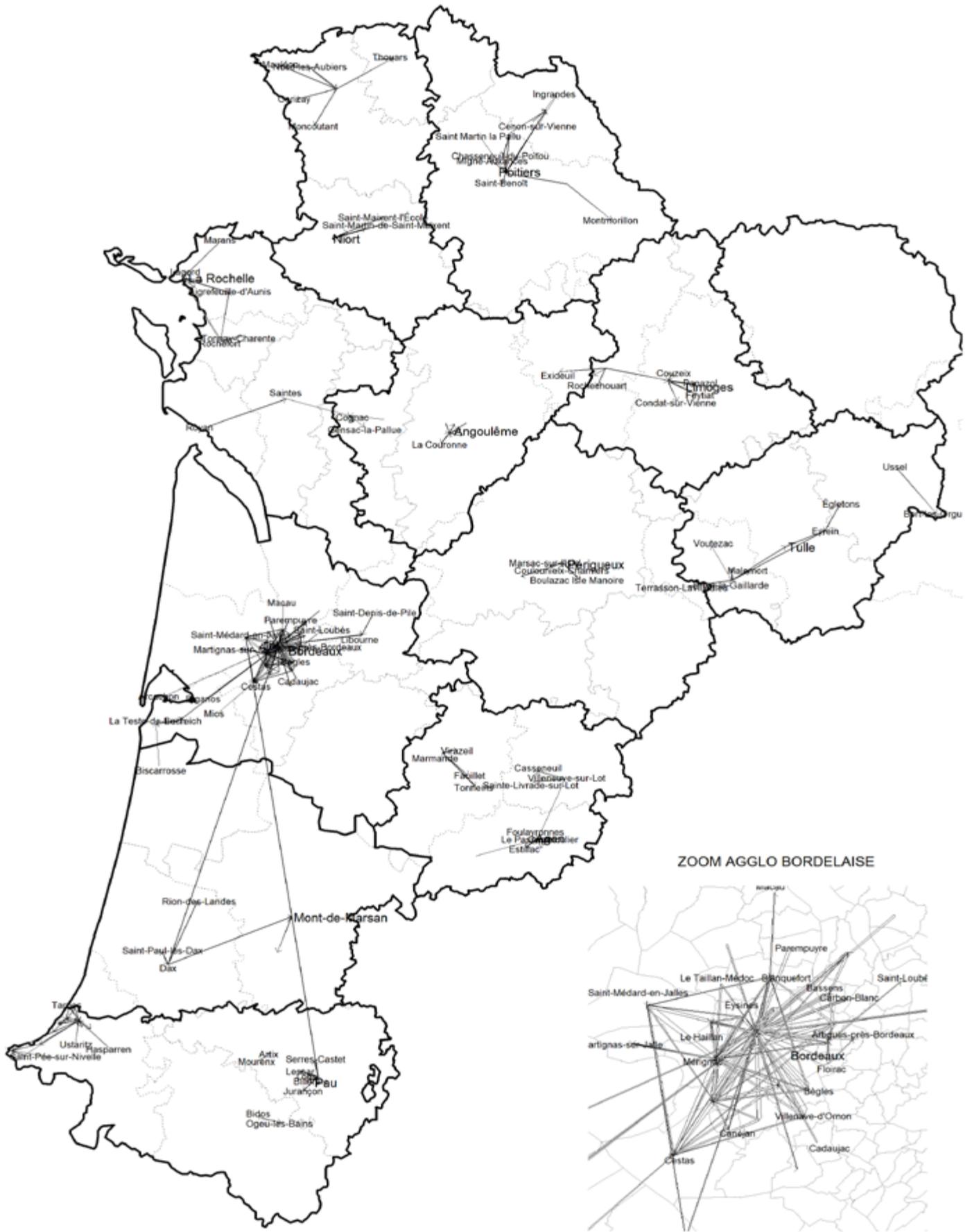
LE CDI

Les contrats à durée indéterminée (CDI) intérimaires, mis en place il y a cinq ans, conserve une tendance à la hausse sur un an (+34 %, +16% en France).

Fin juin 2020, 4 300 contrats sont ainsi en cours, soit 2,7% de l'effectif total d'intérimaires en fin de trimestre (1,9% en 2019, 0,3% en 2016) (7% en France).



ANNEXE – LES DÉPLACEMENTS > 10 INTÉRIMAIRES ENTRE COMMUNES





SOURCES MOBILISÉES POUR CETTE ÉTUDE :

- ▶ le RP 2017
- ▶ les statistiques de la Dares

Historiquement, pour construire les statistiques de l'intérim, la Dares exploitait les relevés mensuels de mission (RMM) adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire. Depuis mi-2016, cette source historique est progressivement remplacée par la nouvelle déclaration sociale nominative (DSN).

À partir de ces informations, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent désormais les CDI intérimaires.

Depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim.

Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII).

EMPLOI SALARIÉ HORS INTÉRIM : il provient de l'estimation trimestrielle AcoSS-Dares-Insee.

Il couvre tous les secteurs d'activité, en dehors des activités extraterritoriales.

QUELQUES DÉFINITIONS

Intérimaires en fin de trimestre : nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Ces intérimaires sont ventilés par secteur d'activité utilisateur, alors que dans les estimations trimestrielles d'emploi salarié AcoSS-Dares-Insee, ils sont classifiés dans le secteur tertiaire.

Durée moyenne des missions : moyenne de la durée des missions dont la date de fin appartient au trimestre.

Volume de travail intérimaire en équivalent emplois à temps plein sur le trimestre (ETP) : mesure de l'intérim privilégiant une analyse en moyenne sur le trimestre, contrairement au nombre d'intérimaires en fin de trimestre, qui évalue un stock en fin de période. Les deux indicateurs peuvent évoluer de manière différente selon la répartition des missions au cours du trimestre et l'évolution de leur durée. La volatilité mensuelle des données affecte davantage l'évolution du nombre d'intérimaires en fin de trimestre que celle du volume de travail intérimaire en ETP.

Taux de recours à l'intérim : rapport des intérimaires à l'emploi salarié, y compris intérim, en fin de trimestre.

Responsable éditorial :

Pascal Appréderisse
Directeur régional

Coordination éditoriale

Olivier Dufour
ESE -Etudes Statistiques Evaluation

Rédaction

Jérôme Scarabello
ESE -Etudes Statistiques Evaluation

Maquettage :

Corinne Urban
Service Communication Direccte Nouvelle-Aquitaine

n° ISSN : 0231-6889

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine

Immeuble le Prisme
19, rue Marguerite Crauste
33074 BORDEAUX cedex
☎ : 05 56 00 07 77

na.statistiques@direccte.gouv.fr